

COMMUNE DE FLEURIE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

N°26-13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12 Quorum : oui

L'an deux mil vingt six, le vingt quatre février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 12 février 2026.

Présents : Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Nicole CHARNAY, Jean Paul DUCHARNE, Patrice MAITRE, Jacques VACHER MATERNO, Jessie PONSINET, Nathalie CHALANDE, Romain DELAY, PERRIER Edith, Anaïs PASSOT, Maxime MANISSIER

Absents excusés : Laurent GOUILLON, Audrey YVES, Hervé BARRAUD

Secrétaire de séance : Mme VERNIAU Evelyne

OBJET : Droits de place camion pizzas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

Vu la délibération du Conseil Municipal n°13-57 en date du 2/07/2013 fixant le montant du droit de place pour un camion pizza.

Considérant que ce droit de place n'a pas été revalorisé depuis 2013

Considérant l'utilisation de ce droit de place par le Camion pizza « Les filles et compagnie »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Fixe un droit de place à 100 € par semestre pour les camions pizzas s'installant sur le domaine public, avec ou sans branchement électrique.

Ainsi fait et délibéré à Fleurie, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Mr MIGUET

